

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 31252  
Numéro SIREN : 919 345 074  
Nom ou dénomination : 2HP

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2023 sous le numéro de dépôt 144057

**2HP**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 4 845 600 euros**  
**Siège social : 33 Avenue Mozart**  
**75016 PARIS**  
**919 345 074 RCS PARIS**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**DU 20 JUIN 2023**

Le 20 Juin 2023, au siège social,  
Monsieur Hugues PRESTIGIO  
Associé unique de la Société 2HP,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant.
- Pouvoir en vue des formalités.

**PREMIÈRE DECISION - NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

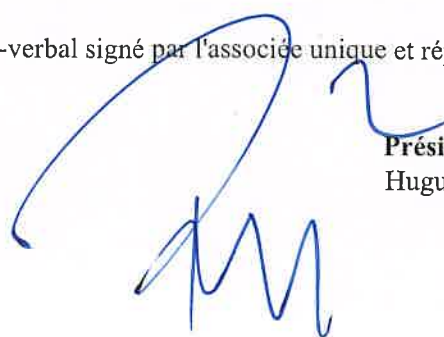
L'associé unique, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique :

- Monsieur Vincent FAYON, 10 Rue Lauriston 75116 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.  
La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2028.
- Le Cabinet FIBA, Espace européen de l'entreprise, 7 Avenue de l'Europe 67300 Strasbourg, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.  
La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2028.

**DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

  
**Président de Séance**  
Hugues PRESTIGIO